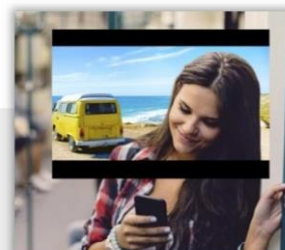


Documents nécessaires pour l'ouverture d'un compte



- Pièce d'identité
- Carte étudiante/attestation de scolarité
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**

-Si vous êtes locataire ou propriétaire :

Photocopie recto verso de la dernière facture de consommation (et non l'échéancier) établie à votre nom par l'un des organismes suivants :

France Télécom / EDF / GDF / Société de distribution d'eau, d'électricité ou de gaz

OU Facture à votre nom d'un opérateur de téléphonie fixe ou mobile (Free, SFR, Orange ou Bouygues Telecom) ou d'un fournisseur d'accès Internet avec « Box » autre que France Télécom/Orange. Le nom et l'adresse figurant sur votre pièce d'identité doivent être identiques à ceux de la facture.

OU Attestation d'assurance habitation à votre nom (original, à l'exclusion de l'avis d'échéance) hors contrat BNP PARIBAS

OU Contrat de bail et/ou les quittances de loyer

-Si vous êtes hébergé(e) par un tiers ou si vous ne disposez pas de justificatif de domicile à votre nom :

Attestation d'hébergement signée par le logeur (utiliser l'attestation d'hébergement BNP Paribas)

ET Photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité du logeur (recto verso)

ET Photocopie d'un justificatif de domicile au nom du logeur (parmi ceux mentionnés ci-dessus)



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change